



## RÈGLEMENT DU CIRCUIT D'ÉPREUVES COMBINÉES

*(approuvé par le Conseil le 28 février 2024  
et en vigueur à compter du 8 mars 2024)*





## 1. Principes généraux

- 1.1 Le Circuit d'épreuves combinées de World Athletics offre des niveaux de compétition bien distincts, établis en fonction du montant des primes octroyées aux athlètes et de la qualité de l'organisation de meetings internationaux de deux jours dans le monde entier, sous réserve du respect des dispositions minimales détaillées dans le présent Règlement.
- 1.2 Le Règlement régissant les meetings de niveau Or du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics devra être transmis aux Organismes des meetings du Circuit (dénommés ci-dessous les « Organismes ») et pourra être modifié chaque année par World Athletics d'un commun accord avec les Associations continentales.
- 1.3 Les Organismes s'engagent à respecter toutes les Règles, les Règlements et les décisions prises par World Athletics.
- 1.4 Le calendrier du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics est disponible sur le site Internet de World Athletics.
- 1.5 Aucune Demande ne sera prise en considération si elle ne satisfait pas aux dispositions minimales énoncées dans le présent Règlement.

## PARTIE I — DISPOSITIONS DU NIVEAU OR

### 1. Demandes

- 1.1 Les Demandes officielles pour qu'un meeting fasse partie du niveau Or du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics doivent être présentées comme suit :
  - 1.1.1 Via le formulaire de demande ;
  - 1.1.2 Signé par l'Organisateur et la Fédération nationale hôte et transmis à World Athletics ; et
  - 1.1.3 Avant la date limite fixée par World Athletics.

### 2. Évaluation et rapports

- 2.1 Tous les meetings de niveau Or du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics **seront sélectionnés uniquement par World Athletics** et feront l'objet d'une évaluation annuelle portant sur tous les aspects de leur organisation. Ces aspects comprennent :
  - Le niveau des athlètes qui concourent ;
  - Les primes octroyées ;
  - Le respect du présent Règlement ;
  - Le respect de toutes les autres Règles, de tous les autres Règlements, des Lignes directrices pour la production télévisée et de la Charte graphique pour l'utilisation du visuel de la marque ;
  - Le respect des engagements financiers envers les athlètes ;
  - La mise en œuvre des mesures antidopage ;
  - Le déroulement de la compétition d'un point de vue technique ;
  - Les services fournis aux athlètes ;
  - L'animation de l'événement ;
  - Les services aux médias.
- 2.2 Le statut d'un meeting pourra être révisé selon les procédures convenues par World Athletics.
- 2.3 Un Délégué technique (DT) sera nommé par World Athletics pour chaque meeting de niveau Or du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics. Sous réserve de posséder les compétences requises, le DT peut être un ressortissant de n'importe quel Pays ou Territoire, y compris du Pays ou Territoire où le Meeting a lieu.
  - 2.3.1 Le rôle du DT est de s'assurer que le meeting est organisé conformément aux Règles et Règlements de World Athletics, y compris le présent Règlement.
  - 2.3.2 Les frais de voyage et d'hébergement du DT sont à la charge du meeting. Le coût du voyage sera un critère au moment de sélectionner le DT.
  - 2.3.3 Après chaque meeting, le DT désigné devra remplir un rapport sous forme de formulaire concernant le déroulement du meeting. Il devra être renvoyé à World Athletics au plus tard dix (10) jours après le meeting.
  - 2.3.4 Une copie du rapport du Délégué sera également remise à l'Organisateur et à l'Association continentale concernée qui accueille le meeting.

### 3. Exigences minimales dans le cadre d'une candidature

#### 3.1 Normes minimales d'organisation

L'observation et le respect des Règles et Règlements en vigueur constituent, quoi qu'il arrive, l'une des exigences minimales. Si un meeting ne satisfait pas aux exigences minimales, World Athletics se réserve le droit de ne pas délivrer de permis, de déclasser le meeting et/ou de prendre d'autres mesures en vertu de ses Règles et Règlements.

### 3.2 Stade et aspects techniques

Capacité minimum de spectateurs	3000
Nombre minimum de couloirs	8
Toutes les installations des épreuves sur piste et concours ainsi que les équipements de compétition doivent être conformes aux Règles et Règlements tels que régulièrement amendés. Outre cette exigence générale, les installations d'athlétisme doivent détenir au minimum un Certificat de classe 2 et de préférence de classe 1.	
Équipements	Certifiés World Athletics
Engins	Certifiés (tant les engins personnels que ceux fournis par l'Organisateur)
Chronométrage	Chronométrage entièrement automatique obtenu à partir d'un système de photographie d'arrivée
Mesurage	Équipement approuvé de mesure de distance électronique et/ou par vidéo
Affichage	2 tableaux de chronométrage et 1 tableau de résultats par épreuve sur la zone de concours
Traitement des données	Compatible avec la diffusion télévisée et le streaming
Système électronique de détection des faux départs	Préféré mais obligatoire pour l'homologation des records du monde
Anémomètre électronique	Préféré mais obligatoire pour l'homologation des records du monde
Zone d'échauffement	Adéquate pour toutes les disciplines

### 3.3 Participation des athlètes

- a. Un minimum de 12 hommes et 12 femmes doivent participer.
- b. Un minimum de 8 hommes et 8 femmes classés dans le top 100 de la liste du classement mondial des épreuves combinées de l'année précédente ou d'une année ultérieure, provenant de 8 pays différents, doivent participer.
- c. Au moins 50 % des athlètes participant à la compétition doivent être issus de la Région continentale hôte.
- d. Au moins 10 % des athlètes participant à la compétition doivent provenir d'une autre Région continentale que celle qui accueille la compétition.
- e. Un maximum de sept (7) athlètes d'un même pays (autre que le pays hôte) peut participer à une épreuve.
- f. Les athlètes qui demandent à participer à un meeting seront prioritaires en fonction de leur place au classement mondial. La demande doit parvenir à l'Organisateur au moins un mois avant la date du meeting. Pour tout athlète (y compris un Athlète classé, tel que défini dans les Règles sur les représentants d'athlète), la négociation en vue de sa participation à un meeting ne doit se faire qu'entre les Organisateurs et :
  - i. un Représentant d'athlète détenteur d'une licence World Athletics;
  - ii. une Fédération membre ayant obtenu le consentement écrit préalable du Directeur général de World Athletics pour représenter l'athlète;
  - iii. l'athlète lui-même (si celui-ci est son propre représentant).

La liste complète des Représentants d'athlète agréés est disponible sur le site Internet de World Athletics à l'adresse <https://worldathletics.org/athletes/athlete-representatives>.

### 3.4 Prime pour les meetings de niveau Or du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics

- a. Une enveloppe totale d'au moins 25 000 USD doit être allouée au meeting et répartie équitablement entre les hommes et les femmes. Elle doit être rendue publique sur le site Internet du meeting au moins trois (3) mois avant la compétition.
- b. Les éléments suivants sont à la discrétion de l'Organisateur :
  - Les bonus pour record du monde battu.
- c. La prime doit être versée dans les 60 jours suivant la réception de l'autorisation par l'Unité d'intégrité de l'athlétisme après les analyses antidopage et des factures complètes, lesquelles doivent être conformes aux exigences légales, fiscales et procédurales communiquées par l'Organisateur.
- d. Le remboursement des frais de transport sera effectué lors du meeting du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics ou dans les deux semaines suivant le meeting, à condition que les documents appropriés aient été remis à l'Organisateur.
- e. À la demande de World Athletics, un Organisateur a l'obligation de fournir, dans un délai de deux semaines, la preuve des paiements effectués aux athlètes.

### 3.5 Assurance

Les Organisateurs doivent souscrire une police d'assurance responsabilité civile, en faveur des athlètes, des officiels et des spectateurs, pour couvrir les risques dont ils pourraient être responsables. Une autre police d'assurance doit être souscrite par l'Organisateur contre les risques d'annulation. Quant aux athlètes, il est de leur responsabilité de souscrire leur propre assurance pour les accidents.

### 3.6 Aspects médicaux et antidopage

- a. L'Organisateur devra fournir :
  - Des services médicaux et de secours adéquats sur place, y compris l'assistance d'urgence et les services d'ambulance, ainsi que le traitement des plaies mineures par points de suture ;
  - Des installations de physiothérapie au stade et à l'hôtel des athlètes.
- b. L'Organisateur organisera et couvrira les coûts des contrôles et analyses antidopage comme suit :
  - Quatre (4) contrôles antidopage au minimum doivent être effectués, dont deux (2) doivent être des contrôles de l'EPO ;
  - Les échantillons seront prélevés en stricte conformité avec les Règles antidopage de World Athletics (et ses annexes) par des personnes dûment qualifiées ;
  - Les échantillons seront expédiés et analysés par un laboratoire accrédité par l'AMA ;
  - Des contrôles additionnels peuvent également être effectués :
    - Lorsque World Athletics décide d'effectuer des prélèvements sanguins avant la compétition à ses propres frais. Dans le cas où des prélèvements sanguins sont prévus avant son événement, l'Organisateur assistera l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (chaperons pour escorter les athlètes, espace dans un hôtel pour le prélèvement des échantillons, etc.); et/ou
    - Lorsqu'un athlète bat ou égale un record du monde (si plus d'un athlète bat ou égale le record dans la même épreuve, tous les athlètes concernés doivent être contrôlés); et/ou
    - À la demande d'un athlète qui a battu un record continental ou national; et/ou
    - À la demande de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme.

La dernière version des Règles antidopage de World Athletics est disponible en téléchargement via le lien suivant : <https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules> (voir tome D, section 3.1).

### 3.7 Médias

Les services à fournir à la presse et aux photographes doivent être conformes aux Lignes directrices de World Athletics sur les médias. Les dispositions minimales suivantes doivent être respectées :

- Tribune : Sièges dédiés
- Matériel : Accès à l'Internet haut débit
- Résultats : Accès individuel et public aux résultats en direct
- Internet/Web : Les Organismes sont tenus de fournir des informations pour alimenter la page web de World Athletics dédiée au Circuit d'épreuves combinées, tout en ayant la possibilité de disposer de leur propre site web dédié à l'événement.
- Communiqués de presse : 1 minimum par mois dans les 3 premiers mois précédant le meeting et 2 dans le dernier mois.
- Médias en ligne : 2 actualités minimum par mois dans les trois mois précédant le meeting et 4 minimum dans le dernier mois.
- Photographes : Accès à l'Internet haut débit via WIFI afin de pouvoir télécharger et envoyer rapidement du contenu de grande capacité comme les photographies numériques depuis la zone du stade dédiée aux médias.
- Conférences de presse : 1 minimum
- Stand médias : 2 places pour les représentants de World Athletics (y compris 2 connexions Internet ADSL haut débit).

### 3.8 Télévision / Diffusion en direct

- a. Lorsqu'une diffusion télévisée en direct est possible, la production télévisuelle et les services aux diffuseurs doivent être conformes aux Lignes directrices relatives à la production télévisuelle et à la Charte graphique pour l'utilisation du visuel de la marque.
- b. La diffusion en direct (streaming) est obligatoire.

### 3.9 Logistique

L'hôtel principal du meeting et les moyens de transport fournis par l'Organisateur doivent satisfaire aux dispositions minimales suivantes :

- Classification de l'hôtel : minimum quatre étoiles
- Transport des athlètes depuis et vers l'hôtel, le stade, l'aéroport, la gare
- Délégués : parc automobile
- Perches : transport et stockage

## 4. Listes des athlètes engagés et liste des départs, résultats et points de classement mondial

### 4.1 Listes des athlètes engagés

Les listes des athlètes engagés doivent être envoyées à World Athletics (email : [worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org](mailto:worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org)) deux jours avant le meeting et doivent inclure :

- L'épreuve
- Le nom et le prénom de l'athlète
- Le code pays de l'athlète
- La date et l'année de naissance de l'athlète
- Le code FI de l'athlète (disponible sur la page dédiée au profil des athlètes <https://www.worldathletics.org/athletes>).

### 4.2 Listes des départs



Les listes des départs doivent être envoyées la veille du meeting, après la réunion technique (le cas échéant) et doivent inclure l'épreuve, le numéro de dossard, les nom et prénom de l'athlète, la série / le groupe et les couloirs ou l'ordre de départ (le cas échéant).

#### 4.3 Résultats

Les résultats par épreuve doivent idéalement être affichés en direct sur le site Internet de l'événement et envoyés en direct après chaque épreuve à World Athletics (email : [worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org](mailto:worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org)), mais au minimum au plus tard 60 minutes après la fin du meeting. L'Organisateur doit également s'assurer que World Athletics est informée de toute correction apportée aux résultats.

#### 4.4 Points de classement mondial

Des points de classement mondial de catégorie A seront attribués aux athlètes.

#### 4.5 Réunion technique

Il est recommandé à l'Organisateur de tenir une réunion technique ou une communication similaire avec tous les participants la veille de la compétition.

### 5. Enveloppe de primes pour les meetings du Circuit d'épreuves combinées

#### 5.1 World Athletics offrira des primes (101 000 USD pour les hommes et pour les femmes) aux 8 meilleurs hommes au décathlon et 8 meilleures femmes à l'heptathlon selon la structure suivante :

1 <sup>re</sup> place	30 000 USD
2 <sup>e</sup> place	20 000 USD
3 <sup>e</sup> place	15 000 USD
4 <sup>e</sup> place	10 000 USD
5 <sup>e</sup> place	8 000 USD
6 <sup>e</sup> place	7 000 USD
7 <sup>e</sup> place	6 000 USD
8 <sup>e</sup> place	5 000 USD

#### 5.2 Pour l'attribution de ces primes, les athlètes seront classés en fonction de leurs trois meilleurs résultats obtenus entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le 30 septembre 2024, qui doivent provenir des compétitions d'épreuves combinées suivantes :

- au moins deux résultats doivent provenir de compétitions faisant partie du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics
- un maximum d'un résultat peut provenir des épreuves d'heptathlon et de décathlon organisées dans le cadre de compétitions majeures du calendrier international (celles-ci seront identifiées au préalable sur le calendrier World Athletics).

#### 5.3 En cas d'égalité, l'athlète ayant obtenu le meilleur résultat sera classé en premier.

#### 5.4 Les résultats obtenus par vent favorable seront pris en compte pour le classement.

#### 5.5 Tout athlète dont il est établi qu'il a enfreint les Règles et Règlements ne recevra pas de récompense. Si la récompense a déjà été versée, l'athlète concerné devra la rembourser avant la date fixée par le Directeur général (ou son représentant). Si elle n'est pas remboursée à la date fixée, l'athlète sera suspendu tant que le remboursement n'aura pas été effectué, excepté si le Directeur général (ou son représentant) estime que des circonstances exceptionnelles justifient une levée totale ou partielle de l'obligation de remboursement de la prime. Dans ce cas, la prime sera versée à l'athlète classé suivant.

## PARTIE II — DISPOSITIONS DU NIVEAU ARGENT

### 1. Demandes

- 1.1 Les Demandes officielles pour qu'un meeting fasse partie du niveau Argent du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics doivent être présentées comme suit :
- 1.1.1 Via le formulaire de demande ;
  - 1.1.2 Signé par l'Organisateur et la Fédération nationale hôte et transmis à l'Association continentale concernée, avec une copie à World Athletics ; et
  - 1.1.3 Avant la date limite fixée par l'Association continentale.

### 2. Évaluation et rapports

- 2.1 Tous les meetings de niveau Argent du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics seront désignés uniquement via les Associations continentales et feront l'objet d'une évaluation annuelle portant sur tous les aspects de leur organisation. Ces aspects comprennent :
- Le niveau des athlètes qui concourent ;
  - Les primes octroyées ;
  - Le respect du présent Règlement ;
  - Le respect de toutes les autres Règles, de tous les autres Règlements, des Lignes directrices pour la production télévisée et de la Charte graphique pour l'utilisation du visuel de la marque ;
  - Le respect des engagements financiers envers les athlètes ;
  - La mise en œuvre des mesures antidopage ;
  - Le déroulement de la compétition d'un point de vue technique ;
  - Les services fournis aux athlètes ;
  - L'animation de l'événement ;
  - Les services aux médias.
- 2.2 Le statut d'un meeting pourra être révisé selon les procédures convenues par l'Association continentale et World Athletics.
- 2.3 Un Délégué technique (DT) sera nommé par l'Association continentale pour chaque meeting de niveau Argent du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics. Sous réserve de posséder les compétences requises, le DT peut être un ressortissant de n'importe quel Pays ou Territoire, y compris du Pays ou Territoire où le Meeting a lieu.
- 2.3.1 Le rôle du DT est de s'assurer que le meeting est organisé conformément aux Règles et Règlements de World Athletics, y compris le présent Règlement.
  - 2.3.2 Les frais de voyage et d'hébergement du DT sont à la charge du meeting. Le coût du voyage sera un critère au moment de sélectionner le DT.
  - 2.3.3 Après chaque meeting, le DT désigné devra remplir un rapport sous forme de formulaire concernant le déroulement du meeting. Il devra être renvoyé à l'Association continentale concernée, avec une copie à World Athletics, au plus tard dix (10) jours après le meeting.
  - 2.3.4 Une copie du rapport du Délégué sera également remise à l'Organisateur.

### 3. Exigences minimales dans le cadre d'une candidature

#### 3.1 Normes minimales d'organisation

L'observation et le respect des Règles et Règlements en vigueur constituent, quoi qu'il arrive, l'une des exigences minimales. Si un meeting ne satisfait pas aux exigences minimales, l'Association continentale et World Athletics se réservent le droit de ne pas délivrer de permis, de déclasser le meeting et/ou de prendre d'autres mesures en vertu de ses Règles et Règlements.

### 3.2 Stade et aspects techniques

Capacité minimum de spectateurs	2000
Nombre minimum de couloirs	6
Toutes les installations des épreuves sur piste et concours ainsi que les équipements de compétition doivent être conformes aux Règles et Règlements tels que régulièrement amendés. Outre cette exigence générale, les installations d'athlétisme doivent détenir au minimum un Certificat de classe 2 et de préférence de classe 1.	
Équipements	Certifiés World Athletics
Engins	Certifiés (tant les engins personnels que ceux fournis par l'Organisateur)
Chronométrage	Chronométrage entièrement automatique obtenu à partir d'un système de photographie d'arrivée
Mesurage	Mesure de distance électronique
Affichage	1 tableau de chronométrage et 1 tableau de résultats par épreuve sur la zone de concours
Traitement des données	Compatible avec la diffusion télévisée
Écran vidéo	Au choix de l'Organisateur
Système électronique de détection des faux départs	Préféré
Anémomètre électronique	Préféré
Zone d'échauffement	Adéquate pour toutes les disciplines

### 3.3 Participation des athlètes

- Un minimum de 12 hommes et 12 femmes doivent participer.
- Un minimum de 6 hommes et 6 femmes classés dans le top 100 au classement mondial des épreuves combinées de l'année précédente ou d'une année ultérieure, provenant de 4 pays différents, doivent participer.
- Au moins 50 % des athlètes participant à la compétition doivent être issus de la Région continentale hôte.
- Au moins 10 % des athlètes participant à la compétition doivent provenir d'une autre Région continentale que celle qui accueille la compétition.
- Un maximum de sept (7) athlètes d'un même pays (autre que le pays hôte) peut participer à une épreuve.
- Les athlètes qui demandent à participer à un meeting seront prioritaires en fonction de leur place au classement mondial. La demande doit parvenir à l'Organisateur au moins un mois avant la date du meeting.
- Pour tout athlète (y compris un Athlète classé, tel que défini dans les Règles sur les représentants d'athlète), les Organisateurs doivent eux-mêmes déclarer à World Athletics avec qui ils ont négocié la participation de l'athlète au meeting (nom complet et coordonnées de la personne).

### 3.4 Prime pour les meetings de niveau Argent du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics

- Une enveloppe totale d'au moins 10 000 USD doit être allouée au meeting et répartie équitablement entre les hommes et les femmes. Elle doit être rendue publique sur le site Internet du meeting au moins un (1) mois avant la compétition.
- Les éléments suivants sont à la discrétion de l'Organisateur :
  - Les bonus pour record du monde battu.
- La prime doit être versée dans les 60 jours suivant la réception de l'autorisation par l'Unité d'intégrité de l'athlétisme après les analyses antidopage et des factures complètes, lesquelles doivent être conformes aux exigences légales, fiscales et procédurales communiquées par l'Organisateur.

- d. Le remboursement des frais de transport sera effectué lors du meeting du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics ou dans les deux semaines suivant le meeting, à condition que les documents appropriés aient été remis à l'Organisateur.
- e. À la demande de World Athletics, un Organisateur a l'obligation de fournir, dans un délai de deux semaines, la preuve des paiements effectués aux athlètes.

### 3.5 Assurance

Les Organisateurs doivent souscrire une police d'assurance responsabilité civile, en faveur des athlètes, des officiels et des spectateurs, pour couvrir les risques dont ils pourraient être responsables. Une autre police d'assurance doit être souscrite par l'Organisateur contre les risques d'annulation. Quant aux athlètes, il est de leur responsabilité de souscrire leur propre assurance pour les accidents.

### 3.6 Aspects médicaux et antidopage

- a. L'Organisateur devra fournir :
  - Des services médicaux et de secours adéquats sur place, y compris l'assistance d'urgence et les services d'ambulance, ainsi que le traitement des plaies mineures par points de suture ;
  - Des installations de physiothérapie au stade et à l'hôtel des athlètes.
- b. L'Organisateur organisera et couvrira les coûts des contrôles et analyses antidopage comme suit :
  - Quatre (4) contrôles antidopage au minimum doivent être effectués, dont deux (2) doivent être des contrôles de l'EPO ;
  - Les échantillons seront prélevés en stricte conformité avec les Règles antidopage de World Athletics (et ses annexes) par des personnes dûment qualifiées ;
  - Les échantillons seront expédiés et analysés par un laboratoire accrédité par l'AMA ;
  - Des contrôles additionnels peuvent également être effectués :
    - Lorsque World Athletics décide d'effectuer des prélèvements sanguins avant la compétition à ses propres frais. Dans le cas où des prélèvements sanguins sont prévus avant son événement, l'Organisateur assistera l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (chaperons pour escorter les athlètes, espace dans un hôtel pour le prélèvement des échantillons, etc.) ; et/ou
    - Lorsqu'un athlète bat ou égale un record du monde (si plus d'un athlète bat ou égale le record dans la même épreuve, tous les athlètes concernés doivent être contrôlés) ; et/ou
    - À la demande d'un athlète qui a battu un record continental ou national ; et/ou
    - À la demande de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme.

La dernière version des Règles antidopage de World Athletics est disponible en téléchargement via le lien suivant : <https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules> (voir tome D, section 3.1).

### 3.7 Médias

Les services à fournir à la presse et aux photographes doivent être conformes aux Lignes directrices de World Athletics sur les médias. Les dispositions minimales suivantes doivent être respectées :

- Tribune : Sièges dédiés
- Matériel : Accès à l'Internet haut débit (recommandé)
- Résultats : Accès individuel et public aux résultats en direct
- Internet/Web : Les Organisateurs sont tenus de fournir des informations pour alimenter la page web de World Athletics dédiée au Circuit d'épreuves combinées, tout en ayant la possibilité de disposer de leur propre site web dédié à l'événement.

- Communiqués de presse : 1 minimum par mois dans les 3 premiers mois précédant le meeting et 2 dans le dernier mois.
- Photographes : Accès à l'Internet haut débit via WIFI afin de pouvoir télécharger et envoyer rapidement du contenu de grande capacité comme les photographies numériques depuis la zone du stade dédiée aux médias.
- Conférences de presse : 1 minimum
- Stand média : 1 place pour les représentants de World Athletics (y compris 2 connexions Internet ADSL haut débit).

### 3.8 Diffusion en direct

Une diffusion en direct (streaming) est souhaitée.

### 3.9 Logistique

L'hôtel principal du meeting et les moyens de transport fournis par l'Organisateur doivent satisfaire aux dispositions minimales suivantes :

- Classification de l'hôtel : minimum trois étoiles
- Transport des athlètes depuis et vers l'hôtel, le stade, l'aéroport, la gare
- Délégués : parc automobile
- Perches : transport et stockage

## 4. Listes des athlètes engagés et liste des départs, résultats et points de classement mondial

### 4.1 Listes des athlètes engagés

Les listes des athlètes engagés doivent être envoyées à World Athletics (email : [worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org](mailto:worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org)) deux jours avant le meeting et doit inclure :

- L'épreuve
- Le nom et le prénom de l'athlète
- Le code pays de l'athlète
- La date et l'année de naissance de l'athlète
- Le code FI de l'athlète (disponible sur la page dédiée au profil des athlètes <https://www.worldathletics.org/athletes>).

### 4.2 Listes des départs

Les listes des départs doivent être envoyées la veille du meeting, après la réunion technique (le cas échéant) et doivent inclure l'épreuve, le numéro de dossard, les nom et prénom de l'athlète, la série / le groupe et les couloirs ou l'ordre de départ (le cas échéant).

### 4.3 Résultats

Les résultats par épreuve doivent idéalement être affichés en direct sur le site Internet de l'événement et envoyés en direct après chaque épreuve à World Athletics (email : [worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org](mailto:worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org)), mais au minimum au plus tard 60 minutes après la fin du meeting. L'Organisateur doit également s'assurer que World Athletics est informée de toute correction apportée aux résultats.

### 4.4 Points de classement mondial

Des points de classement mondial de catégorie B seront attribués aux athlètes.

### 4.5 Réunion technique

Il est recommandé à l'Organisateur de tenir une réunion technique ou une communication similaire avec tous les participants la veille de la compétition.

## 5. Enveloppe de primes pour les meetings du Circuit d'épreuves combinées

5.1 World Athletics offrira des primes (101 000 USD pour les hommes et pour les femmes) aux 8 meilleurs hommes au décathlon et 8 meilleures femmes à l'heptathlon selon la structure suivante :

1 <sup>er</sup> place	30 000 USD
2 <sup>e</sup> place	20 000 USD
3 <sup>e</sup> place	15 000 USD
4 <sup>e</sup> place	10 000 USD
5 <sup>e</sup> place	8 000 USD
6 <sup>e</sup> place	7 000 USD
7 <sup>e</sup> place	6 000 USD
8 <sup>e</sup> place	5 000 USD

5.2 Pour l'attribution de ces primes, les athlètes seront classés en fonction de leurs trois meilleurs résultats obtenus entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le 30 septembre 2024, qui doivent provenir des compétitions d'épreuves combinées suivantes :

- au moins deux résultats doivent provenir de compétitions faisant partie du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics
- un maximum d'un résultat peut provenir des épreuves d'heptathlon et de décathlon organisées dans le cadre de compétitions majeures du calendrier international (celles-ci seront identifiées au préalable sur le calendrier World Athletics).

5.3 En cas d'égalité, l'athlète ayant obtenu le meilleur résultat sera classé en premier.

5.4 Les résultats obtenus par vent favorable seront pris en compte pour le classement.

5.5 Tout athlète dont il est établi qu'il a enfreint les Règles et Règlements ne recevra pas de récompense. Si la récompense a déjà été versée, l'athlète concerné devra la rembourser avant la date fixée par le Directeur général (ou son représentant). Si elle n'est pas remboursée à la date fixée, l'athlète sera suspendu tant que le remboursement n'aura pas été effectué, excepté si le Directeur général (ou son représentant) estime que des circonstances exceptionnelles justifient une levée totale ou partielle de l'obligation de remboursement de la prime. Dans ce cas, la prime sera versée à l'athlète classé suivant.

## PARTIE III — DISPOSITIONS DU NIVEAU BRONZE

### 1. Demandes

1.1 Les Demandes officielles pour qu'un meeting fasse partie du niveau Bronze du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics doivent être présentées comme suit :

1.1.1 Via le formulaire de demande prévu à cet effet ;

1.1.2 Signé par l'Organisateur et la Fédération nationale hôte et transmis à l'Association continentale concernée, avec une copie à World Athletics ; et

1.1.3 Avant la date limite fixée par l'Association continentale.

### 2. Évaluation et rapports

2.1 Tous les meetings de niveau Bronze du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics seront désignés uniquement via les Associations continentales et feront l'objet d'une évaluation annuelle portant sur tous les aspects de leur organisation. Ces aspects comprennent :

- Le niveau des athlètes qui concourent ;
- Les primes octroyées ;
- Le respect du présent Règlement ;
- Le respect de toutes les autres Règles, de tous les autres Règlements, des Lignes directrices pour la production télévisée et de la Charte graphique pour l'utilisation du visuel de la marque ;
- Le respect des engagements financiers envers les athlètes ;
- La mise en œuvre des mesures antidopage ;
- Le déroulement de la compétition d'un point de vue technique ;
- Les services fournis aux athlètes ;
- L'animation de l'événement ;
- Les services aux médias.

2.2 Le statut d'un meeting pourra être révisé selon les procédures convenues par l'Association continentale et World Athletics.

2.3 Un Délégué technique (DT) sera nommé par l'Association continentale pour chaque meeting de niveau Bronze du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics. Sous réserve de posséder les compétences requises, le DT peut être un ressortissant de n'importe quel Pays ou Territoire, y compris du Pays ou Territoire où le Meeting a lieu.

2.3.1 Le rôle du DT est de s'assurer que le meeting est organisé conformément aux Règles et Règlements de World Athletics, y compris le présent Règlement.

2.3.2 Les frais de voyage et d'hébergement du DT sont à la charge du meeting. Le coût du voyage sera un critère au moment de sélectionner le DT.

2.3.3 Après chaque meeting, le DT désigné devra remplir un rapport sous forme de formulaire concernant le déroulement du meeting. Il devra être renvoyé à l'Association continentale concernée, avec une copie à World Athletics, au plus tard dix (10) jours après le meeting.

2.3.4 Une copie du rapport du Délégué sera également remise à l'Organisateur.

### 3. Exigences minimales dans le cadre d'une candidature

3.1 Normes minimales d'organisation

L'observation et le respect des Règles et Règlements en vigueur constituent, quoi qu'il arrive, l'une des exigences minimales. Si un meeting ne satisfait pas aux exigences minimales, l'Association continentale et World Athletics se réservent le droit de ne pas délivrer de permis, de déclasser le meeting et/ou de prendre d'autres mesures en vertu de ses Règles et Règlements.

### 3.2 Stade et aspects techniques

Capacité minimum de spectateurs	1000
Nombre minimum de couloirs	6
Toutes les installations des épreuves sur piste et concours ainsi que les équipements de compétition doivent être conformes aux Règles et Règlements tels que régulièrement amendés. Outre cette exigence générale, les installations d'athlétisme doivent être conformes aux Règles et Règlements tels que régulièrement amendés. Elles doivent de préférence détenir un Certificat World Athletics de classe 1 ou de classe 2.	
Équipements	Certifiés World Athletics
Engins	Certifiés (tant les engins personnels que ceux fournis par l'Organisateur)
Chronométrage	Chronométrage entièrement automatique obtenu à partir d'un système de photographie d'arrivée
Mesurage	Mesure de distance électronique à privilégier
Affichage	1 tableau de chronométrage sur la zone de concours
Traitement des données	Compatible avec la diffusion télévisée
Écran vidéo	Au choix de l'Organisateur
Zone d'échauffement	Adéquate pour toutes les disciplines

### 3.3 Participation des athlètes

- a. Un minimum de 8 hommes et 8 femmes doivent participer.
- b. Un minimum de 3 hommes et 3 femmes classés dans le top 100 au classement mondial des épreuves combinées de l'année précédente ou d'une année ultérieure, provenant de 3 pays différents, doivent participer.
- c. Au moins 50 % des athlètes participant à la compétition doivent être issus de la Région continentale hôte.
- d. Un maximum de sept (7) athlètes d'un même pays (autre que le pays hôte) peut participer à une épreuve.
- e. Les athlètes qui demandent à participer à un meeting seront prioritaires en fonction de leur place au classement mondial. La demande doit parvenir à l'Organisateur au moins un mois avant la date du meeting.
- f. Pour tout athlète (y compris un Athlète classé, tel que défini dans les Règles sur les représentants d'athlète), les Organisateurs doivent eux-mêmes déclarer à World Athletics avec qui ils ont négocié la participation de l'athlète au meeting (nom complet et coordonnées de la personne).

### 3.4 Prime pour les meetings de niveau Bronze du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics

- a. Une enveloppe totale d'au moins 5 000 USD doit être allouée au meeting et répartie équitablement entre les hommes et les femmes. Elle doit être rendue publique sur le site Internet du meeting au moins un (1) mois avant la compétition.
- b. Les éléments suivants sont à la discrétion de l'Organisateur :
  - Les bonus pour record du monde battu.
- c. La prime doit être versée dans les 60 jours suivant la réception de l'autorisation par l'Unité d'intégrité de l'athlétisme après les analyses antidopage et des factures complètes, lesquelles doivent être conformes aux exigences légales, fiscales et procédurales communiquées par l'Organisateur.
- d. Le remboursement des frais de transport sera effectué lors du meeting du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics ou dans les deux semaines suivant le meeting, à condition que les documents appropriés aient été remis à l'Organisateur.



- e. À la demande de World Athletics, un Organisateur a l'obligation de fournir, dans un délai de deux semaines, la preuve des paiements effectués aux athlètes.

### 3.5 Assurance

Les Organisateur doivent souscrire une police d'assurance responsabilité civile, en faveur des athlètes, des officiels et des spectateurs, pour couvrir les risques dont ils pourraient être responsables. Une autre police d'assurance doit être souscrite par l'Organisateur contre les risques d'annulation. Quant aux athlètes, il est de leur responsabilité de souscrire leur propre assurance pour les accidents.

### 3.6 Aspects médicaux et antidopage

- a. L'Organisateur devra fournir :
- Des services médicaux et de secours adéquats sur place, y compris l'assistance d'urgence et les services d'ambulance, ainsi que le traitement des plaies mineures par points de suture ;
  - Des installations de physiothérapie au stade et à l'hôtel des athlètes.
- b. L'Organisateur organisera et couvrira les coûts des contrôles et analyses antidopage comme suit :
- Trois (3) contrôles antidopage au minimum doivent être effectués, dont au moins un (1) doit être un contrôle de l'EPO ;
  - Les échantillons seront prélevés en stricte conformité avec les Règles antidopage de World Athletics (et ses annexes) par des personnes dûment qualifiées ;
  - Les échantillons seront expédiés et analysés par un laboratoire accrédité par l'AMA ;
  - Des contrôles additionnels peuvent également être effectués :
    - Lorsque World Athletics décide d'effectuer des prélèvements sanguins avant la compétition à ses propres frais. Dans le cas où des prélèvements sanguins sont prévus avant son événement, l'Organisateur assistera l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (chaperons pour escorter les athlètes, espace dans un hôtel pour le prélèvement des échantillons, etc.) ; et/ou
    - Lorsqu'un athlète bat ou égale un record du monde (si plus d'un athlète bat ou égale le record dans la même épreuve, tous les athlètes concernés doivent être contrôlés) ; et/ou
    - À la demande d'un athlète qui a battu un record continental ou national ; et/ou
    - À la demande de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme.

La dernière version des Règles antidopage de World Athletics est disponible en téléchargement via le lien suivant : <https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules> (voir tome D, section 3.1).

### 3.7 Médias

Les services à fournir à la presse et aux photographes doivent être conformes aux Lignes directrices de World Athletics sur les médias. Les dispositions minimales suivantes doivent être respectées :

- Tribune : Sièges dédiés
- Matériel : Accès à l'Internet haut débit (recommandé)
- Résultats : Accès individuel et public aux résultats en direct
- Internet/Web : Les Organisateur sont tenus de fournir des informations pour alimenter la page web de World Athletics dédiée au Circuit d'épreuves combinées, tout en ayant la possibilité de disposer de leur propre site web dédié à l'événement.
- Communiqués de presse : 1 minimum par mois dans les 3 premiers mois précédant le meeting et 2 dans le dernier mois.

### 3.8 Diffusion en direct

Une diffusion en direct (streaming) est souhaitée.

### 3.9 Logistique

L'hôtel principal du meeting et les moyens de transport fournis par l'Organisateur doivent satisfaire aux dispositions minimales suivantes :

- Classification de l'hôtel : minimum trois étoiles
- Transport des athlètes depuis et vers l'hôtel, le stade, l'aéroport, la gare
- Délégués : parc automobile
- Perches : transport et stockage

## 4. Listes des athlètes engagés et liste des départs, résultats et points de classement mondial

### 4.1 Listes des athlètes engagés

Les listes des athlètes engagés doivent être envoyées à World Athletics (email : [worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org](mailto:worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org)) deux jours avant le meeting et doivent inclure :

- L'épreuve
- Le nom et le prénom de l'athlète
- Le code pays de l'athlète
- La date et l'année de naissance de l'athlète
- Le code FI de l'athlète (disponible sur la page dédiée au profil des athlètes <https://www.worldathletics.org/athletes>).

### 4.2 Listes des départs

Les listes des départs doivent être envoyées la veille du meeting, après la réunion technique (le cas échéant) et doivent inclure l'épreuve, le numéro de dossard, les nom et prénom de l'athlète, la série / le groupe et les couloirs ou l'ordre de départ (le cas échéant).

### 4.3 Résultats

Les résultats par épreuve doivent idéalement être affichés en direct sur le site Internet de l'événement et envoyés en direct après chaque épreuve à World Athletics (email : [worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org](mailto:worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org)), mais au minimum au plus tard 60 minutes après la fin du meeting. L'Organisateur doit également s'assurer que World Athletics est informée de toute correction apportée aux résultats.

### 4.4 Points de classement mondial

Des points de classement mondial de catégorie C seront attribués aux athlètes.

### 4.5 Réunion technique

Il est recommandé à l'Organisateur de tenir une réunion technique ou une communication similaire avec tous les participants la veille de la compétition.

## 5. Enveloppe de primes pour les meetings du Circuit d'épreuves combinées

5.1 World Athletics offrira des primes (101 000 USD pour les hommes et pour les femmes) aux 8 meilleurs hommes au décathlon et 8 meilleures femmes à l'heptathlon selon la structure suivante :

1 <sup>er</sup> place	30 000 USD
2 <sup>e</sup> place	20 000 USD
3 <sup>e</sup> place	15 000 USD
4 <sup>e</sup> place	10 000 USD
5 <sup>e</sup> place	8 000 USD
6 <sup>e</sup> place	7 000 USD
7 <sup>e</sup> place	6 000 USD

8<sup>e</sup> place 5 000 USD

- 5.2 Pour l'attribution de ces primes, les athlètes seront classés en fonction de leurs trois meilleurs résultats obtenus entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le 30 septembre 2024, qui doivent provenir des compétitions d'épreuves combinées suivantes :
- au moins deux résultats doivent provenir de compétitions faisant partie du Circuit d'épreuves combinées de World Athletics
  - un maximum d'un résultat peut provenir des épreuves d'heptathlon et de décathlon organisées dans le cadre de compétitions majeures du calendrier international (celles-ci seront identifiées au préalable sur le calendrier World Athletics).
- 5.3 En cas d'égalité, l'athlète ayant obtenu le meilleur résultat sera classé en premier.
- 5.4 Les résultats obtenus par vent favorable seront pris en compte pour le classement.
- 5.5 Tout athlète dont il est établi qu'il a enfreint les Règles et Règlements ne recevra pas de récompense. Si la récompense a déjà été versée, l'athlète concerné devra la rembourser avant la date fixée par le Directeur général (ou son représentant). Si elle n'est pas remboursée à la date fixée, l'athlète sera suspendu tant que le remboursement n'aura pas été effectué, excepté si le Directeur général (ou son représentant) estime que des circonstances exceptionnelles justifient une levée totale ou partielle de l'obligation de remboursement de la prime. Dans ce cas, la prime sera versée à l'athlète classé suivant.

## PARTIE IV - NORMES À RESPECTER POUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES (POUR TOUS LES MEETINGS DU CIRCUIT D'ÉPREUVES COMBINÉES – OR, ARGENT ET BRONZE)

1. Les Organisateurs doivent respecter les normes établies en matière de développement durable pour l'organisation d'événements écoresponsables. Ces normes sont disponibles en cliquant sur le lien suivant : <https://worldathletics.org/athletics-better-world/sustainability/athletics-for-a-better-world-standard>.

## PARTIE V – INFRACTIONS ET SANCTIONS

- 1.1. En cas de présomption d'infraction aux dispositions du présent Règlement ou, de manière plus générale, de Règles de World Athletics ou d'un autre Règlement de World Athletics, l'infraction présumée fera l'objet d'une enquête et, le cas échéant et sous réserve de l'alinéa 1.2 infra, sera assortie d'une sanction conformément aux Règles relatives aux litiges et aux procédures disciplinaires.
- 1.2. Si le Responsable des questions disciplinaires conclut à une violation avérée du présent Règlement, de Règles pertinentes de World Athletics ou d'un autre Règlement pertinent de World Athletics, il peut, **outre** les sanctions prévues dans les Règles relatives aux litiges et aux procédures disciplinaires, imposer l'une ou plusieurs des sanctions suivantes :
  - 1.2.1. Révoquer le permis en cours du meeting de l'Organisateur ;
  - 1.2.2. Déclasser le permis en cours du meeting de l'Organisateur ;
  - 1.2.3. Invalider en tant que résultats « officiels » les performances réalisées lors du meeting de l'Organisateur et annuler leur inclusion dans les statistiques ou les résultats de World Athletics ;
  - 1.2.4. Fixer des conditions pour les futures demandes de permis présentées par l'Organisateur auprès de World Athletics ;
  - 1.2.5. Interdire à l'Organisateur de déposer une demande de meeting pendant une période appropriée en fonction des circonstances.
- 1.3. Lorsque le Responsable des questions disciplinaires rend des conclusions à l'encontre d'un Organisateur :
  - 1.3.1. World Athletics ou son/ses représentant(s) peut rendre publique la décision et/ou la sanction conformément à ce que World Athletics (ou son/ses représentant(s)) juge approprié.
  - 1.3.2. Une copie des conclusions sera remise à la Fédération membre où le meeting de l'Organisateur se tient ou aurait normalement dû se tenir.